

Accueil des enfants en situation de handicap

Afin de favoriser l'accueil de tous les enfants et tous les jeunes, le service Enfance-Jeunesse-Insertion a mis en place un dispositif d'inclusion qui permet aux enfants en situation de handicap d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles. À travers une convention d'accueil individualisé, des aménagements horaires et différents moyens (matériels et humains..) sont mis en place. N'hésitez pas à contacter le Service Enfance-Jeunesse-Insertion au : 03 20 62 94 42.

Afin également de favoriser l'accueil d'enfants présentant un problème de santé (ponctuel ou chronique), il est important que les parents informent les services concernés lors de l'inscription de leur enfant. Dans l'intérêt de l'enfant, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place pour des problèmes allergiques ou de maladie. La demande de PAI est obligatoirement faite par écrit par le responsable légal.